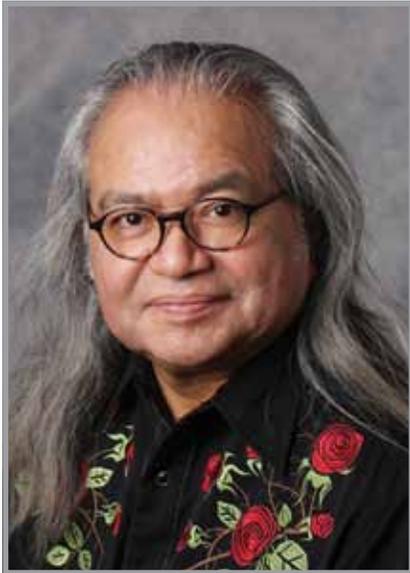




Commission de la fiscalité des premières nations

Rapport annuel 2012/2013





C.T. (Manny) Jules,
Président

À titre de président de la Commission de la fiscalité des premières nations, je suis heureux de présenter son sixième rapport annuel au ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien, aux Premières nations, et à leurs contribuables.

Cette année marque le 25^e anniversaire du début de l'ère moderne de l'imposition foncière des Premières nations. Le 28 juin 1988, la « modification de Kamloops » (le projet de loi C-115) a reçu la sanction royale. Appuyée pleinement par tous les partis au Parlement, cette modification à la *Loi sur les Indiens* était la première à être pilotée par les Premières nations et établissait clairement le pouvoir des gouvernements des Premières nations de percevoir des taxes foncières dans les réserves, y compris les améliorations locatives. Elle prévoyait le remplacement de l'expression « cession conditionnelle » par le concept, alors nouveau, de « terres désignées ». Par le processus de désignation, les gouvernements des Premières nations pouvaient dorénavant mettre des terres de côté pour la location et le développement économique sans qu'elles ne cessent d'être considérées comme des terres de réserve. De plus, cette modification prévoyait l'élimination de l'exigence périmée et paternaliste selon laquelle seules les Premières nations considérées comme ayant « atteint un haut degré d'avancement » pouvaient prendre des règlements administratifs en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*.

La modification de 1988 à la *Loi sur les Indiens* était perçue comme étant simplement une mesure provisoire, c'est-à-dire qu'il fallait faire en sorte que la *Loi sur les Indiens* profite aux Premières nations, plutôt que de leur nuire, pendant qu'elle était toujours en vigueur. La « modification de Kamloops » était un pas en avant important pour les Premières nations et a ouvert un domaine tout nouveau de développement économique.





En 2005, après des consultations considérables et un long examen parlementaire, nous avons été témoins de l'adoption de la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations*, encore une fois, avec l'appui de tous les partis au Parlement, alors que nous poursuivions notre travail.

La tâche centrale reste toujours à faire. Les problèmes auxquels les Premières nations font face en rapport avec l'imposition foncière ont beaucoup évolué, mais un grand nombre des obstacles auxquels nos communautés sont confrontées demeurent les mêmes. Nous devons travailler ensemble à élargir et à mettre en œuvre la compétence des Premières nations. Des Premières nations de partout au pays qui s'approprient à faire la transition travaillent avec leurs nouveaux contribuables, planifient leurs budgets, négocient des ententes de services avec les administrations locales et s'occupent de la passation de contrats avec les évaluateurs, alors qu'elles établissent leur compétence fiscale. Dans son travail avec ces communautés, la Commission a pour un de ses principaux buts d'aider les Premières nations à établir des régimes fiscaux responsables, à améliorer leurs services aux contribuables, à construire une nouvelle infrastructure et à attirer des investissements sur leurs terres. Par ce travail, nous avons été en mesure d'élaborer un cadre réglementaire solide pour l'imposition foncière dans les réserves.

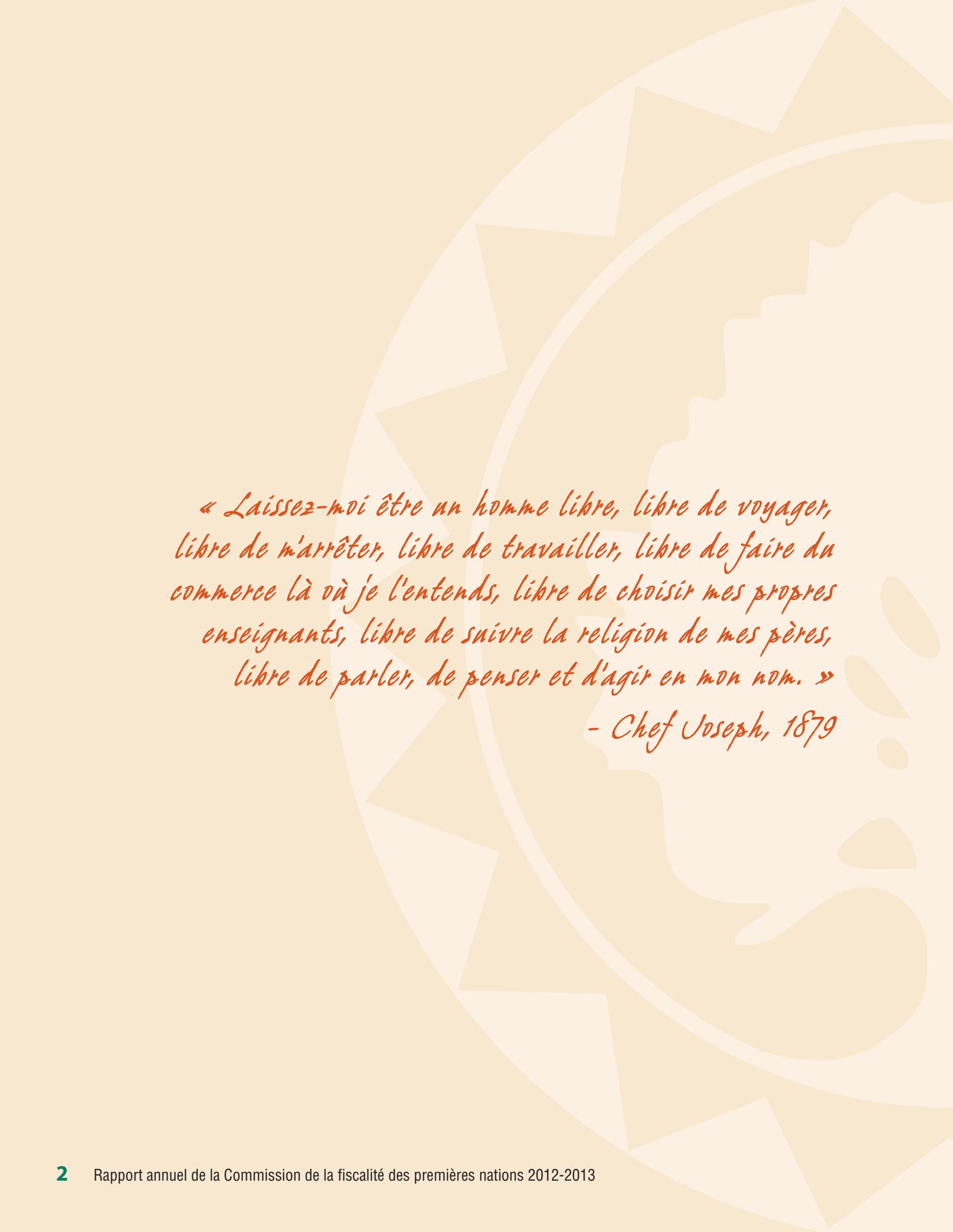
Le succès des Premières nations en matière d'imposition foncière est remarquable, et le régime fiscal demeure

stable à mesure qu'il s'élargit. En utilisant les politiques et le cadre réglementaire établis pour l'imposition foncière, 183 Premières nations, de toutes les régions du Canada, améliorent les services dans leurs communautés, en percevant, chaque année, des millions de dollars en taxes foncières, grâce au cadre juridique que nous avons élaboré, et, ainsi, créent des emplois, attirent des investissements et renforcent leurs économies.

La croissance du nombre de Premières nations participant à la LGF contribue à maintenir la tendance vers le travail avec les institutions financières des Premières nations et le délaissement de la *Loi sur les Indiens*. Nous avons élargi nos services électroniques au régime fiscal des Premières nations, notamment, notre site Web, la *Gazette des premières nations* et notre LAF, afin d'offrir un meilleur accès et une fonctionnalité améliorée. Surtout, le programme éducatif de la CFPN continue de sensibiliser les Premières nations à l'imposition et à ses avantages, et de leur permettre d'approfondir leur compréhension de ces questions.

J'espère que vous trouverez notre rapport annuel 2012-2013 intéressant, et je vous invite à nous faire parvenir vos commentaires, votre rétroaction et vos idées, alors que nous continuerons de travailler ensemble, au cours de l'année à venir, à améliorer nos services au régime fiscal des Premières nations.

C.T. (Manny) Jules,
Président

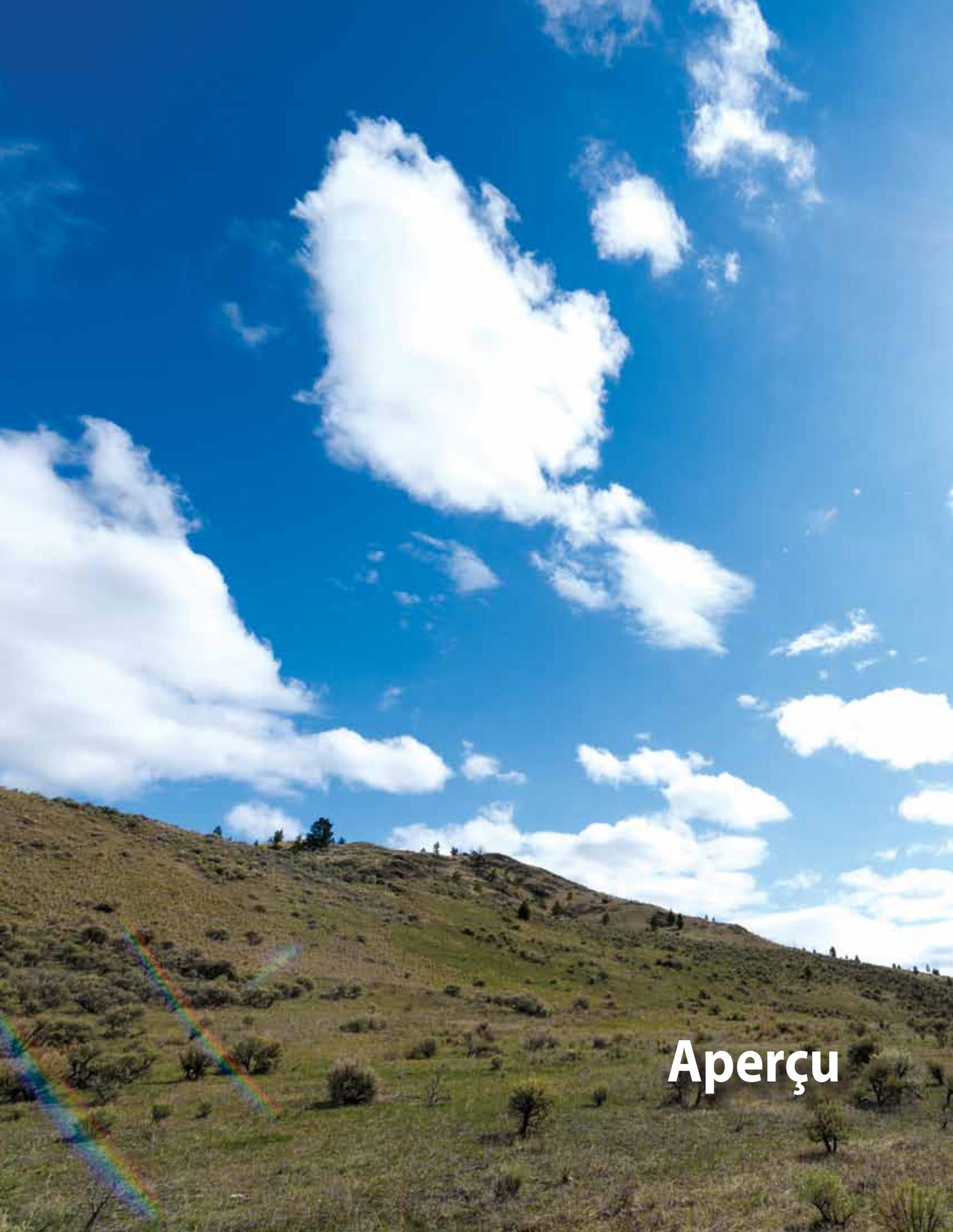


*« Laissez-moi être un homme libre, libre de voyager,
libre de m'arrêter, libre de travailler, libre de faire du
commerce là où je l'entends, libre de choisir mes propres
enseignants, libre de suivre la religion de mes pères,
libre de parler, de penser et d'agir en mon nom. »*

- Chef Joseph, 1879



Message du président	1
Aperçu	5
Faits saillants	7
Priorités pour 2013-2014	9
Profil de la Commission	11
Mandat	11
Structure	12
Gouvernance	13
Mesures de rendement et objectifs stratégiques pour 2012-2013	15
Services intégrés	16
Élaboration des politiques	18
Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et réglementation	20
Communications	21
Éducation	22
Gestion des différends	24
États financiers vérifiés 2012-2013	27



Aperçu



Aperçu

La Commission de la fiscalité des premières nations a toujours perçu l'accroissement des investissements sur les terres des Premières nations comme un moyen efficace d'augmenter la valeur de leurs terres et de leurs ressources. La création de possibilités d'investissement génère des emplois, et les recettes accrues appuient l'amélioration des services locaux et contribuent à réduire la pauvreté chez les Premières nations.

La CFPN poursuit son travail visant à renforcer l'imposition foncière des Premières nations et à jeter les fondations pour l'investissement et le développement économique sur les terres des Premières nations. En 2012-2013, la Commission a approuvé plus de 120 textes législatifs adoptés en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF) et a recommandé plus de 70 règlements administratifs pris en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens* aux fins d'approbation ministérielle. Les recettes totales d'imposition foncière générées en 2012-2013 dépassent les 70 millions de dollars.

Afin d'appuyer la croissance économique et l'élargissement des options de recettes des Premières nations, la CFPN a travaillé avec plusieurs communautés à l'établissement de textes législatifs sur les droits d'aménagement et l'imposition sur la prestation de services. De plus, la CFPN a élaboré un cadre réglementaire pour les textes législatifs sur les taxes sur le forage des puits de pétrole et de gaz que les Premières nations de l'Alberta peuvent utiliser. En outre, la CFPN a établi un cadre pour les textes législatifs annuels sur les taxes sur les services, afin que les Premières nations qui le souhaitent puissent utiliser des textes législatifs adoptés en vertu de la LGF pour percevoir, recouvrer et appliquer les paiements pour les services de base, comme l'eau, les égouts et la collecte des ordures. Nous avons appliqué des recherches plus approfondies à l'élaboration du cadre de politique pour les textes législatifs sur les taxes sur l'hébergement en Colombie-Britannique.

Depuis la présentation de la LGF, chaque année, un nombre croissant de Premières nations choisissent d'y participer. En 2012-2013, 20 Premières nations se sont inscrites à la LGF, portant le nombre total de Premières nations participantes à 99, et trois autres Premières nations ont demandé d'être ajoutées. Quinze Premières nations travaillent actuellement à remplacer leurs règlements administratifs actuels sur l'imposition foncière, pris en vertu de l'article 83, par des textes législatifs sur l'imposition foncière adoptés sous le régime de la LGF. Ces derniers sont nécessaires pour accéder à la gamme complète de pouvoirs fiscaux disponibles sous le régime de la LGF.

En partenariat avec le Tulo Centre et l'Université Thompson Rivers, la CFPN a continué d'offrir aux Premières nations l'accès au programme de certificat en administration fiscale des Premières nations. Treize étudiants ont terminé le programme avec succès et ont obtenu un certificat accrédité en administration fiscale des Premières nations. De plus, la CFPN a continué de travailler avec l'Université Thompson Rivers et le Tulo Centre à ajouter des cours aux programmes existants de certificats en économie appliquée et en administration fiscale, afin d'établir un programme accrédité menant à un diplôme.

En 2012-2013, la CFPN a présenté les constatations du « Rapport sur l'examen législatif de la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations* » du ministre des Affaires autochtones au Comité permanent des finances dans le cadre de sa proposition prébudgétaire. La CFPN a affiné davantage ses recommandations de modifications à la LGF, en prévision de son travail avec le Canada et les autres institutions financières visant à mettre en application les constatations du Rapport.

La CFPN a continué de travailler avec le gouvernement fédéral à examiner les options législatives pour la mise en œuvre d'un régime de droits de propriété fondé sur les titres fonciers sur les terres des Premières nations. En mars 2012, le gouvernement fédéral s'est engagé à élaborer des options législatives en matière de droit de propriété des Premières nations (DPPN) pour les Premières nations intéressées.

Par ses activités, la CFPN appuie les objectifs économiques et fiscaux des Premières nations et du Canada. En 2012, le livre à succès *Why Nations Fail*, par M. James Robinson et M. Daron Acemoglu, a été publié. Ce livre avance que les pays qui établissent des institutions politiques et économiques inclusives de l'ensemble de la population sont beaucoup plus susceptibles de réussir sur le plan économique que les pays qui ne le font pas. L'enquête des chercheurs, menée auprès de plus de 50 pays partout dans le monde, conclut que les gouvernements des économies les plus efficaces offrent les services et l'infrastructure nécessaires pour appuyer le commerce et l'innovation, et pour assurer des droits de propriété garantis. Les chercheurs concluent que la clé des économies prospères consiste en des taxes locales et foncières qui permettent de payer les services et l'infrastructure, et de garantir des droits de propriété contribuant à augmenter la valeur des propriétés. Leur recherche soutient fermement les activités de la CFPN et les aspirations d'un grand nombre de Premières nations.

Le présent rapport annuel décrit en détail les activités réalisées par la CFPN en 2012-2013, afin de mettre en œuvre la compétence des Premières nations et de jeter les fondations pour des économies des Premières nations profitant à tous les Canadiens.



Faits saillants

Faits saillants

La Commission de la fiscalité des premières nations continue d'aider les Premières nations à mettre en œuvre les compétences dont elles ont besoin pour jeter les fondations d'une croissance économique à long terme. En 2012-2013, la CFPN a accompli les importantes réalisations suivantes :

- Elle a approuvé 122 textes législatifs et recommandé 71 règlements administratifs au ministre des Affaires autochtones aux fins d'approbation.
- Elle a élaboré des modèles de textes législatifs, afin d'appuyer les Premières nations faisant valoir leur compétence à l'égard des taxes sur l'activité commerciale et des taxes sur la prestation de services.
- Elle a soutenu les contribuables, afin d'assurer l'application équitable du programme de remboursement de la taxe sur le carbone en C.-B.
- Elle a travaillé à assurer l'accès des Premières nations aux services provinciaux d'évaluation en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et au Nouveau-Brunswick.
- Elle a offert une formation, afin que 13 autres étudiants puissent obtenir un certificat accrédité en administration fiscale des Premières nations.
- Elle a travaillé avec l'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations à l'élaboration du titre d'administrateur fiscal des Premières nations agréé.
- Elle a mis à l'essai la version en nuage du logiciel d'administration fiscale (LAF), afin d'en améliorer la sécurité, la performance et la souplesse.
- Elle a établi le cadre réglementaire nécessaire pour que les administrations fiscales des Premières nations puissent percevoir, en 2012-2013, des recettes fiscales de plus de 70 millions de dollars.
- Elle a offert des services de facilitation aux Premières nations et à leurs contribuables, afin de régler les problèmes liés aux ententes de services, aux taux d'imposition et à la compétence des Premières nations.
- Elle a appuyé les Premières nations qui souhaitaient mettre en œuvre un régime de taxe sur les produits et services des Premières nations.
- Elle a élaboré des options législatives pour l'Initiative du droit de propriété des Premières nations (DPPN) et a offert des services de communication et de soutien aux communautés promouvant cette initiative.
- Elle a amélioré la *Gazette des premières nations*, afin d'élargir son application aux règlements administratifs et aux textes législatifs des Premières nations, de faciliter les recherches en ligne et d'offrir des services d'avis aux Premières nations et aux professionnels.

Ces réalisations s'inscrivent dans un programme beaucoup plus large visant à établir le cadre juridique et administratif nécessaire au succès des économies des Premières nations. La CFPN et les administrations fiscales des Premières nations travaillent à l'établissement, étape par étape, de gouvernements des Premières nations fondés sur des compétences. Pendant 25 ans, nous avons travaillé au passage d'un modèle de passation de contrats entre un bureau gouvernemental central et des organismes de service à un modèle de gouvernements fondés sur des compétences répondant aux besoins des contribuables et des membres.

La CFPN a toujours travaillé à établir le cadre réglementaire, les options de recettes publiques et la capacité dont les Premières nations ont besoin pour offrir une infrastructure et des services publics de qualité à un prix équitable.

La croissance économique des Premières nations appuyée par les services et les initiatives de la CFPN ne profitera pas seulement aux Premières nations, mais également à tout le Canada. La croissance économique des Premières nations contribue à réduire les coûts budgétaires de la pauvreté chez les Premières nations pour tous les gouvernements. Elle contribue à augmenter la productivité des jeunes des Premières nations, la cohorte de la population active canadienne dont la croissance est la plus rapide. Elle contribue à soutenir les programmes sociaux du Canada à long terme. Elle contribue à faire des Premières nations des partenaires du succès de la fédération et de l'économie canadiennes.



Croissance soutenue de la participation à la LGF

Pour une deuxième année consécutive, la participation des Premières nations à la LGF a connu une croissance importante. En 2012-2013, 20 Premières nations ont été ajoutées à l'annexe, portant le nombre de Premières nations participant à la LGF à 99, ce qui représente une croissance de 20 %. Près des deux tiers de ces Premières nations sont situées à l'extérieur de la C.-B. et près de la moitié sont situées dans les provinces à l'est du Manitoba. Des 36 Premières nations ajoutées à l'annexe au cours des deux derniers exercices, seulement 31 % avaient pris des règlements administratifs fiscaux en vertu de l'article 83 de la *Lois sur les Indiens*. Cette croissance révèle un fort mouvement de délaissement de la *Loi sur les Indiens*. Il est prévu que la tendance de croissance se poursuivra, particulièrement dans les régions à l'extérieur de la C.-B.

Amélioration de l'accès des Premières nations aux services provinciaux d'évaluation

La CFPN a réalisé cinq initiatives stratégiques visant à améliorer l'accès des Premières nations aux fournisseurs de services d'évaluation provinciaux en C.-B., en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Ces initiatives contribueront à la prestation de services d'évaluation normalisés, rentables et reconnus comme professionnels aux Premières nations participant à la LGF dans ces provinces.

Projet d'avis de la *Gazette des premières nations* (GPN)

Au cours de la dernière année, plus de 40 administrations fiscales des Premières nations ont utilisé le nouveau service d'avis en ligne de la GPN, afin de donner des avis de leurs propositions de taux d'imposition aux membres, aux contribuables et à d'autres. En 2013-2014, nous élargirons les services d'avis publics de la GPN en ligne, afin que les gouvernements des Premières nations, les institutions des Premières nations, les autres gouvernements et les organisations privées puissent publier des avis en ligne au sujet de diverses questions concernant les gouvernements des Premières nations. Ces services élargis seront les premiers en leur genre au Canada.

Amélioration des normes et élargissement de la compétence

En 2012-2013, la CFPN a élaboré un cadre de politique pour appuyer la taxation par les Premières nations des activités de forage de puits de pétrole et de gaz sur les terres de réserve en Alberta, et des services d'hébergement en C.-B. La CFPN a travaillé à élargir les options de recettes des Premières nations, et a établi de nouvelles normes visant à garantir que la taxation soit mise en application de manière à améliorer le climat d'investissement des Premières nations.

Amélioration des services de la CFPN grâce à des partenariats stratégiques

La CFPN a continué d'améliorer sa prestation de services, en établissant des relations de travail et des partenariats stratégiques avec certaines organisations, y compris, entre autres, la British Columbia Assessment Authority, l'Université Thompson Rivers, le Consensus Building Institute et l'Office national de l'énergie.

Promotion de l'Initiative du droit de propriété des Premières nations (DPPN)

La CFPN a travaillé avec les Premières nations promotrices et le gouvernement fédéral, et a eu recours au soutien de certains partenaires, comme la British Columbia Land Title and Survey Authority, afin d'élaborer un cadre pour la loi proposée et de promouvoir cette initiative tout au long de 2012-2013.





La CFPN a terminé son Plan directeur et a élaboré ses mesures de rendement pour 2013-2014. La CFPN se concentrera sur les trois domaines clés suivants :

1. Mise en œuvre de la compétence des Premières nations en matière de recettes locales – La CFPN continue de travailler avec toutes les Premières nations qui le souhaitent à mettre en œuvre leur compétence en matière de recettes locales. En 2013-2014, la CFPN prévoit intervenir auprès de Premières nations en Ontario et en Saskatchewan à l'égard de leur compétence en matière d'imposition foncière, et s'attend à ce que cela implique un soutien accru pour faciliter les ententes de services entre les administrations locales et les Premières nations dans ces provinces et au Manitoba. La CFPN travaillera avec les Premières nations qui le souhaitent à mettre en application les taxes sur l'activité commerciale liées aux recettes brutes, aux hôtels et aux divertissements. Ce travail pourrait exiger une coordination et des ententes avec les gouvernements provinciaux.

2. Développement de la capacité – En 2013-2014, la CFPN se concentrera sur son travail avec le Tulo Centre of Indigenous Economics, l'Université Thompson Rivers (UTR) et ses autres partenaires visant à renforcer la capacité des Premières nations qui perçoivent des recettes locales. Cela impliquera d'ajouter des cours accrédités sur les taxes sur l'activité commerciale et la gestion financière, et d'offrir

des ateliers pour sensibiliser aux programmes d'éducation de la CFPN à l'échelle du Canada. La CFPN cherchera et élaborera des options qui faciliteront l'accès à la LGF et qui accéléreront la mise en œuvre de la compétence en matière d'impôt foncier sous le régime de la LGF. La CFPN continuera de promouvoir et de faciliter les systèmes et les initiatives de relations avec les contribuables.

3. Initiatives législatives et réglementaires – La CFPN appuiera le gouvernement fédéral dans toutes initiatives législatives portant sur la LGF lancées à la suite du dépôt au Parlement, par le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord, en mars 2012, du rapport intitulé *Évaluation de la mise en œuvre de la Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations*.

La CFPN poursuivra son travail avec le ministère des Finances Canada, afin de répondre aux demandes de conseils des Premières nations qui travaillent à mettre en œuvre leur système de la TPSPN.

La CFPN continuera de travailler avec le gouvernement fédéral aux options législatives liées à l'Initiative du DPPN et à l'appui de cette dernière.





Profil de la Commission



Mandat

L'article 29 de la LGF énonce la mission de la CFPN comme suit :

- a. « protéger l'intégrité du régime d'imposition foncière des Premières nations et promouvoir une vision commune de ce régime à l'échelle du Canada, compte tenu des différences entre les régimes provinciaux en la matière;
- b. veiller à ce que le régime d'imposition foncière des Premières nations fonctionne de manière à concilier les intérêts des contribuables avec les responsabilités assumées par les chefs et les conseils dans la gestion des affaires des Premières nations;
- c. prévenir ou résoudre promptement les différends portant sur l'application des textes législatifs sur les recettes locales;
- d. aider les Premières nations à exercer leur compétence en matière d'imposition foncière sur les terres de réserve et à développer leur capacité à gérer leurs régimes fiscaux;
- e. élaborer des programmes de formation à l'intention des administrateurs fiscaux des Premières nations;
- f. aider les Premières nations à atteindre un développement économique durable au moyen de la perception de recettes locales stables;
- g. favoriser la transparence du régime d'imposition foncière des Premières nations de façon à garantir la prévisibilité aux contribuables;
- h. favoriser la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières nations;
- i. conseiller le ministre en ce qui a trait à l'élaboration éventuelle du cadre dans lequel les textes législatifs sur les recettes locales sont créés. »

PE avec le ministre des Affaires autochtones

Aux termes d'un accord avec le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien (AADNC), la CFPN donne des conseils relativement à l'approbation des règlements en vertu de l'article 83 et offre des services aux Premières nations qui exercent leur compétence en matière d'imposition foncière en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*.

La LGFS devient la LGF

La *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations* (LGFS), sanctionnée le 23 mars 2005, a été renommée *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF) le 1er avril 2013. En mars 2012, le gouvernement du Canada a annoncé (en vertu du projet de loi C-38, la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*) que l'Institut de la statistique des Premières nations (ISPN) cesserait ses activités. De plus, le nom de la LGFS a été changé et toutes les mentions de l'ISPN ont été supprimées. L'ISPN a fermé ses portes officiellement le 31 mars 2013.

Structure

La CFPN est une institution à gouvernance partagée qui compte un président, un vice-président et huit commissaires de partout au Canada. Le gouverneur en conseil nomme neuf des dix commissaires et, par règlement, le Native Law Centre de l'Université de la Saskatchewan nomme l'autre commissaire. Voici la liste de ces commissaires pour 2012-2013 :

- M. C.T. (Manny) Jules, Kamloops, C.-B. (président/PDG)
- M. David Paul, Tobique, N.-B. (vice-président)
- Mme Céline Auclair, Ph. D., Gatineau, Qué.
- Mme Leslie Brochu, Kamloops, C.-B.
- M. Lester Lafond, Saskatoon, Sask.
- M. Ken Marsh, Okotoks, Alb.
- M. William McCue, Georgina Island, Ont.
- Mme Terry Nicholas, Windermere, C.-B.
- M. Randy Price, North Vancouver, C.-B.
- Mme Ann Shaw, Chateauguay, Qué.

Commissaires de la Commission de la fiscalité des premières nations 2013



À l'arrière-plan, de gauche à droite : David Paul, Ken Marsh, Randy Price, William McCue, Lester Lafond
À l'avant-plan, de gauche à droite : Leslie Brochu, Ann Shaw, C.T. (Manny) Jules, Céline Auclair, Terry Nicholas

Gouvernance

La CFPN maintient une approche fondée sur les pratiques exemplaires pour assurer une bonne gouvernance. Elle fonctionne conformément à une politique très détaillée de gouvernance et de gestion. Le président a établi les comités suivants pour appuyer le travail de la Commission :

- le Comité exécutif de gestion;
- le Comité de gestion;
- le Comité de vérification;
- le Comité des taux selon l'article 83;
- le Comité de l'éducation et de l'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations;
- le Comité des relations internationales;
- le Comité éditorial de la *Gazette des premières nations*.

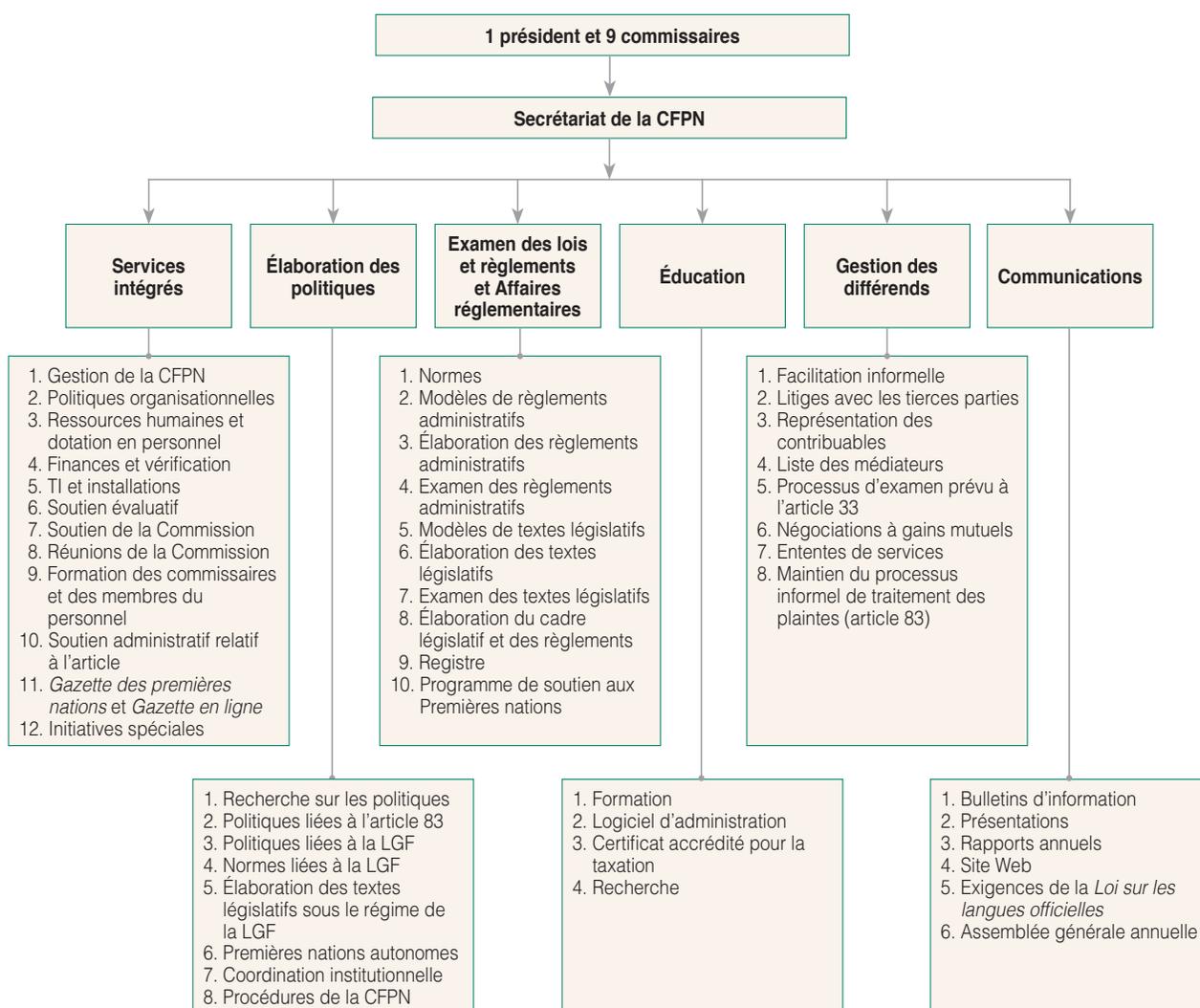
Les comités sont composés de commissaires uniquement ou d'une combinaison de commissaires, de membres du personnel et d'autres professionnels, suivant le cas.

En vertu de l'article 26 de la LGF, la CFPN maintient un siège social sur les terres de réserve de la Nation Tk'emlúps te Secwépemc et un bureau dans la région de la capitale nationale.

La CFPN est appuyée par un Secrétariat doté d'un effectif de 21 équivalents temps plein composé de membres du personnel et de professionnels qui possèdent une expertise liée au mandat de la CFPN et qui aide la Commission sur une base contractuelle.

La CFPN gère six secteurs d'activités, tel qu'il est illustré ci-dessous.

Secteurs d'activités et structure organisationnelle



A wide river with many rocks in a grassy landscape under a cloudy sky. The river flows from the background towards the foreground, with numerous dark, rounded rocks scattered throughout. The banks are covered in green grass and low-lying vegetation. The sky is filled with large, white, fluffy clouds, with patches of blue visible between them. The overall scene is a natural, open landscape.

**Objectifs stratégiques et
mesures du rendement pour
2012-2013**

Objectifs stratégiques et mesures du rendement pour 2012-2013

La CFPN établit ses objectifs stratégiques et ses mesures de rendement chaque année dans son plan directeur. Vous trouverez ci-dessous un résumé des objectifs de la CFPN pour 2012-2013 et de son rendement à l'égard de chaque objectif.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES MESURE DU RENDEMENT

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	MESURE DU RENDEMENT
Services intégrés	
Élaborer le plan directeur, le plan financier et le plan de travail	Terminé
Tenir 4 réunions de la Commission et 6 réunions d'examen législatif de la Commission	Terminé
Offrir des services de soutien à la Commission et aux comités	En cours*
Offrir des services de soutien relatifs à l'administration et à la gestion des installations, et examiner la politique en matière de ressources humaines	En cours*
Assurer la coordination de la formation du personnel et du perfectionnement professionnel	Terminé
Respecter les exigences de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels	En cours*
Élaborer un manuel de gestion de l'information	En cours*
Assurer la gestion de la publication de la <i>Gazette des premières nations</i> et la coordination de l'élaboration d'une fonction d'avis pour la <i>Gazette des premières nations</i>	En cours*
Gérer les projets spéciaux, y compris l'élargissement de la participation à la LGF, l'infrastructure, la mise en œuvre de la révision septennale de la LGF, le projet de services d'évaluation réalisé en collaboration avec cinq provinces, la TPSPN, le DPPN	En cours*
Élaboration des Politiques	
Élaborer au moins cinq normes, solliciter les commentaires du public à leur sujet et voir à leur approbation	Terminé
Poursuivre six projets d'élaboration des politiques, effectuer des recherches à leur sujet, les lancer ou les achever	Terminé
Examiner deux politiques établies en vertu de l'article 83 – Les politiques relatives à l'évaluation et à l'imposition foncières	Terminé
Lancer des projets avec les autres institutions relativement aux interventions simulées, à la gestion des comptes de recettes locales et aux données statistiques sur les comptes de recettes locales	Terminé
Examen des lois et règlements et Règlementation	
Élaborer ou modifier 6 modèles de textes législatifs dans les sphères de compétence suivantes : les taxes sur l'activité commerciale, la taxation de la prestation de services, l'imposition foncière, les évaluations foncières, les emprunts, les dépenses ou les taux d'imposition annuels	Terminé
Examiner 90 textes législatifs annuels adoptés sous le régime de la LGF et 17 textes législatifs non annuels adoptés sous le régime de la LGF	122 textes législatifs examinés
Exécuter le programme de soutien aux Premières nations, afin de permettre à 10 autres Premières nations de mettre en application des textes législatifs sur les évaluations et l'imposition foncière adoptés sous le régime de la LGF	Terminé
Tenir à jour le registre des textes législatifs et des règlements administratifs approuvés des Premières nations	En cours*
Examiner et mettre à jour les règlements administratifs pris en vertu de l'article 83, afin d'appuyer la transition vers la LGF	En cours*
Examiner 60 règlements administratifs pris en vertu de l'article 83	71 règlements administratifs examinés
Mettre en œuvre la révision septennale de la LGF	En cours*
Communications	
Préparer le Rapport annuel et le présenter	Terminé
Assurer la coordination et élaborer les documents nécessaires pour l'assemblée générale annuelle de la CFPN	Terminé
Rédiger des articles soulignant les cas de réussite liés à la LGF	Terminé
Tenir à jour le site Web	En cours*
Coordonner et élaborer les présentations	En cours*
Voir à ce que la CFPN respecte les exigences de la LLO	En cours*
Publier trimestriellement le bulletin d'information <i>Ouvrir le Sentier</i> et élaborer une base de données de distribution de courriels pour <i>Ouvrir le Sentier</i> et les Rapports annuels	Terminé
Éducation	
Terminer le processus d'accréditation pour un diplôme en économie appliquée des Premières nations	Demande en cours
Travailler avec le Tulo Centre et l'UTR à l'accréditation du certificat proposé en administration financière des Premières nations	En cours*
Améliorer et élargir le programme éducatif pour cinq cours du programme de certificat en administration fiscale des Premières nations	Terminé
Élaborer les trois cours en ligne pour le programme de certificat en administration fiscale des Premières nations	Terminé
Par l'intermédiaire du Tulo Centre et de l'UTR, offrir au moins 7 cours accrédités	Terminé
Tenir une conférence sur l'enseignement de l'économie et de la statistique	En cours*
Commencer à élaborer des ateliers pour la promotion de l'investissement sur les terres des Premières nations, l'introduction à la fiscalité des Premières nations et les accords de facilitation	Terminé
Élaborer les programmes éducatifs pour deux cours pour le diplôme en économie appliquée des Premières nations	En cours d'élaboration
Tenir à jour le logiciel d'administration fiscale (LAF) et offrir les services de soutien connexes	En cours
Gestion des différends	
Tenir à jour la liste de médiateurs qualifiés et offrir la formation	En cours*
Répondre aux demandes de règlement de différend et de facilitation de négociations	En cours*
Mettre à jour le manuel sur la négociation des ententes de services	En cours*
Élaborer le guide pour la procédure d'examen prévue à l'article 33	Terminé
Offrir une formation à la CFPN, aux Premières nations désignées et au Tulo Centre sur les négociations à gains mutuels et le règlement des différends	Terminé

* La CFPN a rempli les exigences en matière de produits livrables pour 2012-2013; le programme se poursuit.



Le secteur des Services intégrés a pour objectif de créer un environnement de travail efficace pour les secteurs de services de la CFPN et à assurer le bon fonctionnement de la CFPN et de son Secrétariat, conformément aux parties 2 et 6 de la LGF et au Plan directeur. Les Services intégrés sont également responsables de la gestion de la *Gazette des premières nations* et de tous projets ou initiatives spéciaux que la CFPN entreprend.

Principales réalisations

PE avec l'Office national de l'énergie – En 2012-2013, la CFPN et l'Office national de l'énergie (ONE) ont signé un PE, afin de s'appuyer mutuellement dans leurs activités respectives et de mettre leur expertise et leur expérience respectives à la disposition l'un de l'autre pour ce qui est des audiences quasi-judiciaires.

Coordination de la mise en œuvre de la révision septennale de la LGF – En mars 2012, on a déposé au Parlement le rapport sur la révision septennale de la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations*. Tout au long de 2012-2013, la CFPN a travaillé avec les autres institutions et le gouvernement fédéral à examiner les possibilités de mettre en œuvre ce rapport. En conséquence du rapport, l'Institut de la statistique des Premières nations a cessé ses activités et, en avril 2013, on a changé le nom de la loi à *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF).

Coordination des réunions de la CFPN – Les responsables des Services intégrés ont organisé et coordonné un calendrier des réunions de la Commission comprenant les réunions trimestrielles, les réunions spéciales d'examen de textes législatifs de la Commission et les autres diverses réunions et présentations de 2012-2013.

Les invités spéciaux aux réunions de la Commission en 2012-2013

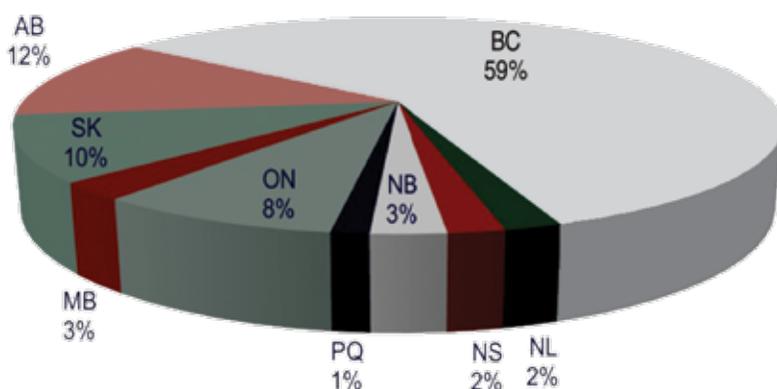
Le premier ministre du Nouveau-Brunswick David Alward a assisté à une réunion de la Commission de la fiscalité des premières nations qui s'est tenue en juin 2012 et qui coïncidait avec des activités de la Journée nationale des Autochtones à Fredericton. Le premier ministre Alward remplit également les fonctions de ministre responsable des Affaires autochtones au gouvernement du Nouveau-Brunswick.

La rencontre de 90 minutes avec le premier ministre Alward était un symbole de la bonne relation de travail que son gouvernement entretient avec les Premières nations du Nouveau-Brunswick et la Commission de la fiscalité des premières nations. Dans son discours à la Commission, le premier ministre Alward a souligné les ententes de partage des recettes fiscales conclues par son gouvernement avec les Premières nations, et le rôle que la CFPN joue pour aider les Premières nations à établir un régime d'imposition foncière complétant ces ententes.

De plus, il a indiqué qu'il appuyait la prestation des services d'évaluation du Nouveau-Brunswick aux Premières nations de cette province, une initiative que la Commission y pilote.

Le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien John Duncan a rencontré la CFPN à sa réunion trimestrielle de décembre 2012, tenue à Ottawa. Le ministre Duncan a exprimé son ferme appui pour le travail de la CFPN. Il a indiqué que la CFPN était un modèle à suivre pour les autres institutions des Premières nations, en raison de la façon dont elle assurait la prestation de services de qualité aux Premières

Profil national d'impôt foncier des Premières nations (LGFSPN et article 83)





nations, afin qu'elles puissent mettre en application leur compétence fiscale de manière à favoriser l'investissement, à faire croître leurs économies et à améliorer l'infrastructure et les services communautaires.

Publication de la *Gazette des premières nations* et tenue à jour de la version en ligne de la *Gazette des premières nations*

– En 2012-2013, la CFPN a élargi la version en ligne de la *Gazette des premières nations* et a amélioré sa fonctionnalité pour les utilisateurs. En 2012-2013 également, la CFPN a entrepris un travail technique et d'élaboration de politiques, afin de créer une fonction d'avis publics pour les Premières nations qui leur permettrait de publier, dans la version en ligne de la GPN, des avis de propositions de taux d'imposition annuels. Au cours de la dernière année, plus de 40 administrations fiscales des Premières nations ont utilisé ce service et ont été en mesure de donner des avis de leurs propositions de taux d'imposition à leurs membres, à leurs contribuables et à d'autres. Le lancement officiel d'une version élargie de la *Gazette des premières nations* comportant une gamme plus étendue de services d'avis est prévu pour le début de 2013-2014.

Bien qu'il soit chose courante pour les autres administrations locales de donner des avis de taux d'imposition foncière, il s'agit du premier service d'avis en ligne normalisé et national pour les Premières nations au Canada. La GPN est le seul moyen d'assurer la promulgation nationale des textes législatifs des Premières nations au Canada.

Gestion des projets spéciaux –

- *Élargissement de la participation à la LGF* – La CFPN a offert des services de soutien continu aux Premières nations souhaitant participer à la LGF. En 2012-2013, la CFPN a aidé deux Premières nations à faire la conversion d'un régime d'imposition foncière en vertu de l'article 83 de la Loi sur les Indiens à un régime en vertu de la LGF. De plus, la CFPN a aidé 20 autres Premières nations à s'inscrire à la LGF.
- *Initiative du droit de propriété des Premières nations* – En 2012-2013, dans le cadre d'un projet spécial, la CFPN a travaillé avec les Premières nations promotrices à promouvoir l'Initiative du DPPN. En mars 2012, le

gouvernement fédéral a annoncé dans son budget qu'il avait l'intention de travailler avec les Premières nations qui le souhaitaient à élaborer des options législatives en matière de DPPN. Tout au long de 2012-2013, la CFPN a travaillé en collaboration étroite avec le gouvernement fédéral et les Premières nations promotrices à l'élaboration d'un cadre pour la loi proposée sur le DPPN. De plus, la CFPN a examiné la faisabilité d'appuyer, de façon provisoire, l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau régime d'enregistrement de titres fonciers des Premières nations fondé sur le régime Torrens proposé.

- *TPSPN* – La CFPN a continué d'appuyer les communautés ayant demandé de l'aide pour mettre en œuvre leur système de la TPSPN. La CFPN a offert des services de soutien à trois communautés souhaitant établir un système de la TPSPN.





Le secteur d'activités de l'Élaboration des politiques a pour objectif d'élaborer et de mettre en application, par un processus transparent, des politiques et des normes efficaces. Ces politiques et ces normes appuient la compétence des Premières nations, sont fondées sur des pratiques administratives saines, et contribuent à renforcer la confiance des investisseurs, des contribuables et des Premières nations dans l'intégrité du régime de recettes locales des Premières nations.

Principales réalisations

La CFPN travaille avec les contribuables et les administrations fiscales des Premières nations à assurer un cadre réglementaire complet pour le régime fiscal des Premières nations. Ce cadre consiste en des politiques, des normes, des procédures, des modèles de textes législatifs et des règlements. Chaque année, la CFPN cerne les questions émergentes relatives aux politiques sur la fiscalité des Premières nations et examine le cadre réglementaire de la LGF.

Élaboration des normes et des politiques – Au cours de 2012-2013, la CFPN a apporté des améliorations aux normes relatives aux dépenses et aux taux d'imposition, afin de promouvoir les pratiques exemplaires en gestion des dépenses et d'améliorer les avis aux contribuables.

La CFPN a approuvé de nouvelles normes d'examen des textes législatifs pour la taxation de la prestation de services et a élaboré un meilleur modèle de texte législatif pour la taxation de la prestation de services. De plus, la CFPN a élaboré de nouveaux modèles de textes législatifs et de nouvelles normes d'examen des textes législatifs pour les textes législatifs concernant les taxes sur l'activité commerciale des Premières nations liés aux services d'hébergement, à l'occupation commerciale et au forage de puits.

En outre, la CFPN a apporté plusieurs modifications à ses normes relatives aux textes législatifs sur les dépenses. Ces modifications visaient à assurer une plus grande clarté à l'égard du pouvoir légitime des Premières nations de dépenser les recettes locales tout au long de l'année, et à promouvoir les pratiques exemplaires relatives à l'utilisation de fonds de réserve. De plus, la CFPN a apporté des modifications à ses normes relatives aux textes législatifs sur les emprunts, afin de faciliter les emprunts pour les projets d'immobilisations déjà financés et d'améliorer la conformité avec le processus d'emprunt pour la titrisation des autres recettes. La CFPN a continué de travailler avec les Premières nations s'intéressant au financement par obligations garanties au moyen des recettes locales.

Coordination institutionnelle – La CFPN et le Conseil de gestion financière des Premières nations (CGFPN) ont coordonné leurs services liés aux règlements administratifs sur la gestion financière pris en vertu de la *Loi sur les Indiens*, à l'enregistrement des textes législatifs sur l'administration financière dans la *Gazette des premières nations*, aux demandes visant à emprunter de l'Administration financière des Premières nations (AFP) à l'aide des recettes locales, et aux services de gestion par un tiers et de cogestion avec le CGFPN destinés aux Premières



Élaboration des politiques



nations percevant des taxes sous le régime de la LGF. En 2012-2013, la CFPN et le CGFPN ont travaillé en collaboration étroite à améliorer et coordonner les services liés aux textes législatifs sur l'administration financière, et à appuyer l'élaboration de normes pour la gestion des comptes de recettes locales. En 2012-2013, la CFPN a également élaboré des protocoles et des procédures pour l'examen des règlements administratifs sur la gestion financière pris en vertu de la *Loi sur les Indiens*, l'inscription des Premières nations, et la coordination des services destinés aux Premières nations faisant des emprunts à l'aide de leurs recettes locales sous le régime de la LGF. En consultation avec l'Administration financière des Premières nations, la CFPN a mis à jour les modèles de textes législatifs et les normes relatives aux emprunts, alors qu'un plus grand nombre de Premières nations exprimaient leur intérêt pour le financement par obligations.

Droits d'aménagement – En 2012-2013, la CFPN a travaillé avec les Premières nations qui le souhaitent à terminer la planification et à remplir les autres exigences, y compris l'élaboration d'un cadre pour le plan d'immobilisations à long terme, afin de mettre en place un régime de droits d'aménagement en 2013-2014.

Recherche à l'appui des objectifs – En 2012-2013, la CFPN a entrepris un certain nombre de projets de recherche, afin d'appuyer la réalisation des futurs objectifs de politiques. Ces projets de recherche comprennent l'estimation des recettes fiscales perdues pour les Premières nations le souhaitant, la réalisation des options de recettes liées aux possibilités de développement des ressources au Canada, et les mesures à prendre pour combler le vide laissé par la cessation des activités de l'ISPN.

Guide sur la facilitation des ententes de services – En 2012-2013, la CFPN a élaboré un guide sur la manière de faciliter une entente de services entre une Première nation et une administration locale. Ce guide sera publié et disponible aux fins de distribution en 2013-2014.

British Columbia Land Title and Survey Authority (BCLTSA) – La CFPN a travaillé avec la BCLTSA à l'élaboration de l'Initiative du DPPN et à la planification de communications permettant la sensibilisation aux services offerts par les régimes d'enregistrement de titres fonciers.



Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et réglementation



Le secteur d'activités de l'Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et de la réglementation a pour objectif d'appuyer les responsabilités d'examen des textes législatifs et des règlements administratifs de la CFPN en vertu de la LGF et du PE avec le ministre des AADNC. De plus, ce secteur d'activités appuie la fonction consultative de la CFPN à l'égard de l'élaboration des règlements en vertu de la LGF, ce qui comprend la surveillance de l'impact de la réglementation et l'élaboration de propositions.

Principales réalisations

Participation à la LGF – Pour une deuxième année consécutive, la participation des Premières nations à la LGF a connu une croissance importante. Voici quatre facteurs qui expliquent cette croissance :

Premières nations faisant valoir leur compétence – La LGF prévoit une compétence en matière de fiscalité et de recettes locales élargie et améliorée par rapport à celle prévue par la Loi sur les Indiens. Un certain nombre de Premières nations souhaitent délaissier la Loi sur les Indiens et faire valoir leur compétence fiscale. D'autres Premières nations souhaitent élargir leur compétence en matière de recettes locales, afin d'appliquer des taxes sur l'activité commerciale et des taxes sur la prestation de services.

Développement des ressources naturelles – Le développement des ressources est devenu un moteur important de la croissance économique au Canada. Un certain nombre de Premières nations de partout au Canada travaillent activement à obtenir une plus grande part des retombées du développement des ressources ou ont déjà leur part de ces retombées. La LGF autorise ces Premières nations à augmenter et à utiliser les recettes et les retombées découlant du développement des ressources.

Titrisation des autres recettes – Un certain nombre de Premières nations souhaitent utiliser les autres recettes pour garantir des emprunts, afin de refinancer des obligations ou construire une nouvelle infrastructure. Le *Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes*, adopté en 2011-2012, facilite ces emprunts.

Initiatives régionales particulières entreprises par les institutions établies par la LGF – Chacune des institutions a entrepris des initiatives particulières, afin de faciliter la participation à la LGF dans les diverses régions. Au cours des deux derniers exercices, la CFPN a consacré des efforts

considérables à l'Ontario, à la Saskatchewan et au Manitoba, et, par conséquent, un certain nombre de Premières nations de ces provinces se sont inscrites récemment à la LGF.

Approbation des textes législatifs – En 2012-2013, la CFPN a examiné et approuvé 122 textes législatifs adoptés en vertu de la LGF et recommandé 71 règlements administratifs aux fins d'approbation par le ministre des AADNC.

Modèles de textes législatifs – La CFPN élabore des modèles de textes législatifs en se fondant sur les règlements de la LGF et ses propres normes. En 2012-2013, la CFPN a élaboré ou modifié six modèles de textes législatifs concernant la taxation de la prestation de services, les taxes sur l'activité commerciale, les dépenses et les accords d'emprunts. Ces modèles de textes législatifs permettent aux Premières nations qui participent à la LGF de gagner du temps et d'économiser lorsqu'elles élaborent leurs régimes en vertu de la LGF.

Élaboration des textes législatifs – La CFPN soutient et aide les Premières nations à l'égard de l'élaboration de leurs textes législatifs en vertu de la LGF. Cela implique, pour certaines Premières nations, de remplacer des règlements administratifs pris en vertu de l'article 83, et, pour d'autres, d'élaborer de nouveaux textes législatifs en vertu de la LGF. En 2012-2013, la CFPN a travaillé avec 34 Premières nations à élaborer des textes législatifs, nouveaux ou de remplacement, en vertu de la LGF.

Recherche sur la réglementation – En 2012-2013, la CFPN a commencé un projet de recherche sur la réglementation pour examiner la faisabilité d'un cadre juridique tout fait pour la LGF. Cette recherche se fonde sur le postulat selon lequel la mise en application des textes législatifs adoptés en vertu de la LGF serait plus rapide et moins coûteuse, si l'on mettait en application, au moyen de règlements, des textes législatifs de base en vertu de la LGF, et que les Premières nations avaient l'option de les modifier à une date ultérieure. L'achèvement de cette recherche est prévu pour 2013-2014.

Élargissement des options de recettes des Premières nations – La CFPN continue de travailler à élargir les options de recettes des Premières nations. En 2012-2013, la CFPN a mené des recherches juridiques sur la portée des pouvoirs fiscaux des Premières nations prévus par l'alinéa 5 (1)a) de la LGF et en réaction au fait que les Premières nations recherchaient des options de recettes élargies.



Le secteur d'activités des Communications a pour objectif de promouvoir la compréhension du régime d'imposition foncière des Premières nations et de son utilité pour le développement économique des Premières nations.

Principales réalisations

Présentations - En 2012-2013, ce secteur d'activités a fait un certain nombre de présentations aux contribuables, aux Premières nations, au gouvernement et au grand public au sujet de la fiscalité des Premières nations, de la croissance des économies des Premières nations et de l'Initiative du droit de propriété des Premières nations. En 2012-2013, on a fait des présentations aux publics suivants :

- Les Premières nations de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique
- L'Association canadienne de taxe foncière
- L'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations
- L'Association des agents financiers autochtones du Canada
- Le Comité permanent de la Chambre des communes sur les finances
- Le Comité permanent de la Chambre des communes sur les affaires autochtones et le développement du Grand Nord
- Des séances d'information destinées aux promoteurs de l'Initiative du DPPN, aux Premières nations intéressées et aux médias au sujet du DPPN

Documents de communication – En 2012-2013, la CFPN a travaillé à orienter ses communications de manière à souligner l'importance de faire valoir et de protéger la compétence des Premières nations en matière de recettes locales. On a remanié les présentations, les notes d'allocation et les autres documents pour tenir compte de ce thème de communication.

Communications interactives – La CFPN a mis en œuvre sa nouvelle stratégie de communications consistant à fournir des méthodes interactives de communication. Cette stratégie comprend des activités interactives, des applications mobiles pour les salons professionnels et les autres présentations, une plateforme technologique pour l'intégration de vidéos aux documents électroniques,

comme le bulletin d'information *Ouvrir le Sentier*, et des présentations visuelles aux salons professionnels.

Bulletin d'information – En 2012-2013, on a publié quatre numéros d'*Ouvrir le Sentier*, le bulletin d'information trimestriel de la CFPN. Il présente des renseignements importants pour les administrations fiscales des Premières nations et leurs contribuables. De plus, il comprend des idées, des sources d'inspiration et des pratiques exemplaires pour les Premières nations qui mettent en application leur compétence fiscale, afin de les aider à le faire en assurant un équilibre entre leurs propres intérêts et ceux de leurs contribuables. En 2012-2013, on a remanié la présentation d'*Ouvrir le Sentier* et l'on a ajouté une publication électronique et en ligne.

Communications de l'Initiative du DPPN – En 2012-2013, on a mis à jour les documents de communication liés à l'Initiative du DPPN, y compris les breffages descriptifs, la foire aux questions et le site Web sur le DPPN. En 2012-2013, les responsables des Communications ont continué d'élaborer des documents pour les présentations et les événements médiatiques sur le DPPN. Des documents de communication sur le DPPN ont été publiés dans les médias nationaux, y compris la revue *Maclean's*, le *National Post* et le *Globe and Mail*. Des articles sur le DPPN ont été publiés dans plusieurs autres journaux partout au Canada, et le président ou les promoteurs de l'Initiative du DPPN sont passés à la télévision, aux stations CBC, CTV et Global TV, et à la radio, aux stations CBC Radio et Corus Radio.





Le secteur d'activités de l'Éducation a pour objectifs de promouvoir la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières nations, d'élaborer des programmes de formation pour les administrateurs de l'imposition foncière des Premières nations, et de renforcer la capacité des Premières nations d'administrer leurs régimes d'imposition.

Principales réalisations

Tulo Centre et Université Thompson Rivers (UTR) – En partenariat avec le Tulo Centre et l'UTR, la CFPN a apporté des améliorations au programme de certificat accrédité en administration fiscale des Premières nations et l'a offert aux administrateurs fiscaux de communautés autochtones de partout au pays.

Élaboration de programmes éducatifs – En 2012-2013, la CFPN a continué d'améliorer et d'élargir ses programmes d'éducation et de formation, afin d'appuyer les régimes d'imposition foncière des Premières nations du Canada. On a mis à jour les programmes éducatifs de cinq cours du programme de certificat en administration fiscale des Premières nations et ceux de deux cours du programme de certificat en économie appliquée des Premières nations.

La CFPN dispose maintenant de deux programmes de certificats pleinement accrédités pour appuyer les

administrations d'imposition foncière des Premières nations : le certificat en administration de l'imposition foncière des Premières nations et le certificat en économie appliquée des Premières nations. Les cours de ces programmes sont maintenant disponibles aux fins de prestation en ligne ou en classe. En 2013-2014, la CFPN continuera de travailler avec le Tulo Centre et l'UTR afin de faire en sorte que ces programmes de certificats mènent à un diplôme en économie appliquée des Premières nations.

Prestation des cours – En 2012-2013, on a offert sept cours dans le cadre du programme de certificat en administration fiscale des Premières nations. Les étudiants qui ont suivi ces cours ont accumulé plus de 200 crédits pouvant être appliqués à un diplôme en commerce, en administration des affaires, en arts ou en administration publique.

Manuel à libre accès – On continue de travailler à l'élaboration d'un manuel électronique à libre accès sur la promotion de l'investissement sur les terres des Premières nations. Ce manuel est fondé sur un programme éducatif élaboré par le Tulo Centre pour le programme de certificat en économie appliquée des Premières nations. En mars 2013, dans le cadre de l'élaboration du manuel à libre accès et en collaboration avec le Tulo Centre, la CFPN a tenu un séminaire sur l'enseignement de l'économie des Premières nations.





Obtention de certificats – En 2012-2013, treize étudiants ont terminé avec succès le programme de certificat en administration fiscale des Premières nations. En juin 2013, ces étudiants obtiendront un certificat conjoint de l'Université Thompson Rivers et du Tulo Centre. Les finissants sont des administrateurs fiscaux de Premières nations de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et du Manitoba. Une troisième cohorte d'étudiants a commencé le programme de certificat en administration de l'imposition foncière des Premières nations en février 2013, et il est prévu qu'elle le terminera d'ici décembre 2013. Cette cohorte est composée d'étudiants provenant de provinces allant de la Colombie-Britannique à la Nouvelle-Écosse.

Travail avec l'AAFPN - Administrateur fiscal des Premières nations agréé – En 2012-2013, la CFPN a travaillé avec l'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations (AAFPN) et le Tulo Centre à appuyer la nouvelle catégorie de membres de l'AAFPN : administrateur fiscal des Premières nations agréé. L'AAFPN confèrera ce titre aux membres qui peuvent montrer, par leur expérience professionnelle, qu'ils possèdent des compétences et des connaissances avancées dans le domaine de l'administration fiscale des Premières nations, et qui ont terminé avec succès le programme de certificat en administration fiscale des Premières nations.

Nouvelles versions et mises à jour du logiciel

d'administration fiscale (LAF) – La CFPN a continué d'élargir et d'améliorer son soutien pour l'élaboration de solutions logicielles administratives pour les administrations d'imposition foncière des Premières nations du Canada. On a élargi la mise en œuvre du logiciel d'administration fiscale (LAF) au-delà des frontières de la Colombie-Britannique, afin d'appuyer les administrations fiscales en Alberta et au Manitoba. On poursuit le travail d'élaboration d'une version en nuage du LAF dans le but d'appuyer une option d'hébergement sur serveur en nuage, et cette version sera disponible aux fins de lancement en 2013-2014. La version en nuage permettra aux utilisateurs d'accéder à leur LAF à partir de tout endroit, rendra plus facile les mises à jour et l'élargissement du logiciel, et améliorera la fonctionnalité et la sécurité de la base de données. On a ajouté une fonctionnalité pour améliorer la convivialité et simplifier le traitement.





Le secteur d'activités de la Gestion des différends a pour objectifs de prévenir les différends à l'égard de l'application des textes législatifs sur les recettes locales ou assurer leur règlement rapide, et d'offrir des services de soutien aux Premières nations en ce qui concerne les négociations liées à l'élargissement de la compétence fiscale et à la conclusion d'ententes de services.

Principales réalisations

Demandes de facilitation – La CFPN a répondu à un certain nombre de demandes de facilitation liées à l'appui de négociations ou au règlement de différends touchant la LGF ou l'article 83 de la Loi sur les Indiens. Les demandes concernaient, entre autres, l'appui d'ententes de services au Manitoba et en Colombie-Britannique, et des questions touchant les contribuables en Saskatchewan et au Manitoba.

Intervention dans des litiges – La Cour fédérale au Manitoba a accordé à la CFPN, suivant une demande de cette dernière à cet effet, le droit d'intervenir dans la cause opposant la Buffalo Point Cottagers Association à la Première Nation de la pointe Buffalo.

Amélioration des services d'évaluation – La CFPN a réalisé cinq initiatives stratégiques visant à améliorer l'accès des Premières nations aux fournisseurs de services d'évaluation provinciaux en C.-B., en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Ces initiatives contribueront à la prestation de services d'évaluation normalisés, rentables et reconnus comme professionnels aux Premières nations participant à la LGF dans ces provinces.

Colombie-Britannique – La CFPN et la haute direction de la British Columbia Assessment Authority (BCAA) ont mis sur pied un groupe de travail technique pour se pencher sur les questions d'intérêt commun. Ces projets comprennent la clarification des contrats de services, l'amélioration des documents de communication, l'amélioration de la gestion de l'information, et la mise à profit des pratiques exemplaires dans le domaine des appels en matière d'évaluation. De plus, la BCAA s'est engagée à faire connaître son travail unique avec les Premières nations de la C.-B. à l'échelle nationale et aux autres organismes provinciaux d'évaluation.





Alberta – La CFPN a poursuivi ses efforts visant à élaborer un protocole d'entente avec la province de l'Alberta, afin d'officialiser l'échange de données d'évaluation linéaire avec les Premières nations de l'Alberta qui perçoivent des taxes. Cela contribuera à assurer une source fiable et stable de données d'évaluation pour les Premières nations perceptrices de taxes et leurs contribuables.

Saskatchewan – En Saskatchewan, l'imposition foncière des Premières nations connaît une croissance soutenue. Les nouvelles administrations fiscales recherchent de nouveaux intérêts imposables, y compris les locations à bail agricoles. La CFPN et la Saskatchewan Assessment Management Agency (SAMA) ont examiné les contrats de services existants, ont sensibilisé les Premières nations aux fonctions et aux services de la SAMA, et ont facilité l'accès aux services de la SAMA dans le cadre d'une présentation donnée aux huit Premières nations perceptrices de taxes de la Saskatchewan cette dernière année.

Ontario – La CFPN s'est adressée à la Société d'évaluation foncière des municipalités pour travailler avec les Premières nations perceptrices de taxes de l'Ontario. On a entrepris un travail initial visant à estimer les coûts de l'évaluation des intérêts à bail des Premières nations sur les terres de réserve.

Nouveau-Brunswick – Par l'intermédiaire du Secrétariat des affaires autochtones du Nouveau-Brunswick, la CFPN travaille à établir une relation avec Service Nouveau-Brunswick, afin de fournir des services d'évaluation aux Premières nations perceptrices de taxes du Nouveau-Brunswick. Service Nouveau-Brunswick a maintenant entrepris une étude de faisabilité dans le but de déterminer l'approche optimale pour les services d'évaluations; le projet appuiera les Premières nations qui mettent en œuvre les évaluations et l'imposition.

Simulation d'intervention prévue à l'article 33 – La CFPN a travaillé avec le Conseil de gestion financière des Premières nations (CGFPN) et le Harvard Dispute Resolution Program (CBI) du Consensus Building Institute à élaborer des documents pour les simulations d'audiences et un cadre pour les interventions simulées, en vue d'appuyer son travail avec le CGFPN. La CFPN et le CGFPN dirigeront ces simulations en 2013-2014. Ces dernières sont essentielles pour évaluer et mettre au point les politiques, les procédures et les normes existantes.

PE avec l'Office national de l'énergie (ONE) – La CFPN et l'ONE ont tenu une réunion conjointe, afin de renouveler leur protocole d'entente, et de discuter des possibilités de s'appuyer mutuellement dans leurs activités respectives, notamment en ce qui concerne les pratiques exemplaires pour le soutien du dialogue et le règlement des différends.

Taxe sur le carbone de la Colombie-Britannique – La CFPN a coordonné des réunions entre les contribuables et la province dans le but de régler l'inégalité entre l'application du programme de remboursement de la taxe sur le carbone de la C.-B. aux contribuables payant la taxe sur le carbone qui se trouvent sur les terres des Premières nations et son application à ceux qui se trouvent dans le reste de la province. En 2012-2013, la province n'a pas apporté d'ajustement à sa politique, mais, en 2013-2014, la CFPN continuera de travailler avec les contribuables pour promouvoir leurs intérêts à cet égard.



États financiers

Commission de la fiscalité des premières nations

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

Table des matières

Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers	28
Rapport des auditeurs indépendants	29
États financiers	
État de la situation financière	30
État des variations des capitaux propres	30
États des résultats	31
État des flux de trésorerie	31
Sommaire des principales méthodes comptables	32 - 34
Notes concernant les états financiers	35 - 37
Rapport des auditeurs indépendants sur l'information financière supplémentaire	38
Annexe 1 - Plan directeur	39
Annexe 2 - Élaboration de la législation et communication avec les communautés promotrices pour la LDPPN - Modification no 1	39
Annexe 3 - Élaboration de la législation et communication avec les communautés promotrices pour la LDPPN - Modification no 2	39
Annexe 4 - Vers un cadre de politique pour la législation proposée dans le cadre de l'Initiative du droit de propriété des Premières nations	40
Annexe 5 - Élaboration du cadre législatif et mise en œuvre de la préparation des communautés promotrices dans le cadre de l'Initiative du droit de propriété des Premières nations	40

Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers

Les états financiers de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) ci-joints sont la responsabilité de la direction et ont été présentés à la Commission aux fins d'approbation.

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Les états financiers ne sont pas précis, car ils comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Lorsque plusieurs méthodes comptables étaient possibles, la direction a choisi d'employer la méthode qu'elle estimait la plus appropriée dans les circonstances, afin d'assurer la présentation fidèle des états financiers à tous les égards importants.

La CFPN maintient des systèmes de comptabilité interne et des contrôles administratifs de haute qualité et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, et que les éléments d'actif de la CFPN sont correctement comptabilisés et bien protégés.

Les états financiers ont été vérifiés par BDO Canada s.r.l. pour le compte de la Commission, conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. BDO Canada s.r.l. a un accès sans restriction à la Commission.



Président



Commissaire

Aux commissaires de la Commission de la fiscalité des premières nations

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission de la fiscalité des premières nations, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, et l'état des résultats, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie à l'exercice terminé, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de son image fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants justifiant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et de son image fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis dans nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la Commission de la fiscalité des premières nations au 31 mars 2013 et les résultats de ses activités, de la variation des capitaux propres et de ses flux de trésorerie au à l'exercice terminé conformément aux Normes comptables pour le secteur public. Les renseignements quantitatifs sont exacts à tous les égards importants et ont été préparés selon une méthode compatible avec celle de l'exercice précédent. Les opérations de la Commission dont nous avons eu connaissance au cours de cet audit ont été effectuées en conformité avec la *Loi sur la gestion financière des premières nations*.

« BDO Canada LLP »

Comptables agréés

Kamloops, Colombie-Britannique
Le 26 juin 2013

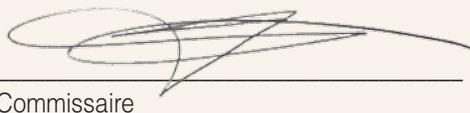
État de la situation financière

Au 31 mars	2013	2012
Actifs financiers	(montants en dollars)	
Trésorerie (Note 2)	2 486 458	1 834 610
Débiteurs (Note 3)	57 023	107 450
	<u>2 543 481</u>	<u>1 942 060</u>
Passif		
Créditeurs (Note 9)	1 134 350	1 071 385
Contrats payables (Note 4)	1 175 882	571 277
	<u>2 310 232</u>	<u>1 642 662</u>
Actifs financiers net	<u>233 249</u>	<u>299 398</u>
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	37 610	29 413
Immobilisations corporelles (Note 5)	221 898	163 946
	<u>259 508</u>	<u>193 359</u>
Excédent accumulé (Note 9)	<u>492 757</u>	<u>492 757</u>

Approuvé au nom de la Commission par :



Président



Commissaire

État des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 mars	Budget	2013	2012
		(montants en dollars)	
Excédent de l'exercice (déficit)	-	-	(106 505)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(268 146)	(108 247)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	210 194	278 056
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	5 950	-
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	-	(5 950)	-
	-	<u>(57 952)</u>	<u>63 304</u>
Consommation (acquisition) des charges payées d'avance	-	(8 197)	(14 128)
Changement net dans l'actif financier net	-	(66 149)	49 176
Actif financier net, début de l'exercice	<u>299 398</u>	<u>299 398</u>	<u>250 222</u>
Actif financier net, fin de l'exercice	<u>299 398</u>	<u>233 249</u>	<u>299 398</u>

Le sommaire des conventions comptables importantes et les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États des résultats

Exercice clos le 31 mars	Budget	2013	2012
Revenus			(montants en dollars)
Plan directeur	5 868 338	5 904 340	5 899 550
Élaboration de la législation et communication avec les communautés promotrices pour la LDPPN* - Modification no 1	900 018	900 018	298 728
Élaboration de la législation et communication avec les communautés promotrices pour la LDPPN* - Modification no 2	999 054	999 054	549 720
	<u>7 767 410</u>	7 803 412	<u>6 747 998</u>
Dépenses			
Plan directeur	5 868 338	5 904 340	6 006 055
Élaboration de la législation et communication avec les communautés promotrices pour la LDPPN* - Modification no 1	900 018	900 018	298 728
Élaboration de la législation et communication avec les communautés promotrices pour la LDPPN* - Modification no 2	999 054	999 054	549 720
	<u>7 767 410</u>	7 803 412	<u>6 854 503</u>
Excédent de l'exercice (déficit)	-	-	(106 505)
Excédent cumulé, début de l'exercice	-	492 757	599 262
Excédent cumulé, fin de l'exercice	-	492 757	492 757

*LDPPN Loi sur le droit de propriété des Premières nations

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars	2013	2012
Activités de fonctionnement		(montants en dollars)
Excédent de l'exercice (déficit)	-	(106 505)
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement	210 194	278 056
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(5 950)	-
Variations des soldes hors trésorerie		
Débiteurs	50 427	738 455
Charges payées d'avance	(8 197)	(14 128)
Créditeurs et contrats payables	667 570	415 697
Flux de trésorerie des activités de fonctionnement	914 044	1 311 575
Activité d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(268 146)	(108 247)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	5 950	-
	<u>(262 196)</u>	<u>(108 247)</u>
Augmentation nette de la trésorerie	651 848	1 203 328
Trésorerie, début de l'exercice	1 834 610	631 282
Trésorerie, fin de l'exercice	2 486 458	1 834 610

Le sommaire des conventions comptables importantes et les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Principes comptables La Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) prépare ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les entités du secteur public.

Comptabilisation des revenus Les apports affectés sont comptabilisés au titre des revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les intérêts et les autres revenus sont comptabilisés au titre des revenus lorsqu'ils sont gagnés.

Aucun apport affecté n'a été reçu au cours de l'exercice.

Immobilisations corporelles Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, ce qui comprend tous les montants directement attribuables à l'acquisition, à l'amélioration ou à la mise hors service d'éléments d'actif. Le produit de la cession d'immobilisations corporelles est comptabilisé au titre des revenus du programme approprié.

La différence entre le coût et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants, lesquels correspondent approximativement à la durée utile des éléments d'actif :

<u>Élément d'actif</u>	<u>Taux</u>
Équipement	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

Transferts gouvernementaux Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu aux transferts se sont produits, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité aient été respectés et que des estimations raisonnables des montants puissent être faites.

Utilisation des estimations La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les montants déclarés au titre de l'actif et du passif à la date des états financiers et aux montants déclarés au titre des revenus et des dépenses pour l'exercice visé. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction à mesure que de nouveaux renseignements seront disponibles.

Information sectorielle La CFPN a son siège social à Kamloops et un bureau dans la région de la capitale nationale. Les secteurs d'activités distincts ont été présentés séparément dans l'information sectorielle. La nature de ces secteurs et les activités qu'ils englobent sont les suivantes :

Services de la Commission

La CFPN compte un président, huit commissaires nommés par le gouverneur en conseil et un commissaire nommé par le Native Law Centre of Canada de l'Université de la Saskatchewan. Le secteur d'activités des Services de la Commission comprend les coûts de fonctionnement et de soutien du président et des commissaires.

Information sectorielle (suite)Communications

Le secteur d'activités des Communications a pour objectifs la promotion de la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières nations, la communication des initiatives de politiques au nom de la Commission par la publication d'un bulletin d'information trimestriel, la tenue de réunions et la prestation de présentations aux Premières nations, l'organisation et la participation à des salons professionnels, la préparation et la distribution du rapport annuel de la CFPN, l'élaboration et la tenue à jour du site Internet, et la préparation et la distribution des documents de promotion.

Services intégrés

Le secteur d'activités des Services intégrés assure la prestation de services des finances, des ressources humaines, d'assurance d'audit, et d'administration à la CFPN, et est responsable de l'observation des exigences de planification générale et de rapport et de la coordination de l'Assemblée générale annuelle et des réunions de la Commission. Ce secteur d'activités joue également un rôle prépondérant dans l'observation des exigences relatives à l'accès à l'information, à la protection des renseignements personnels et aux langues officielles, dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques générales, et dans la gestion et le soutien visant à assurer le respect des exigences administratives de l'article 83 et de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF).

Gestion des différends

Le secteur d'activités de la Gestion des différends a pour objectifs de prévenir ou d'assurer le règlement rapide des différends relatifs à l'application des textes législatifs adoptés en vertu de la LGF, et de fournir, sur demande, des services d'éducation, de formation et de facilitation aux administrations fiscales ayant pris des règlements administratifs en vertu de l'article 83. Ce secteur d'activités assure également le soutien et la gestion du processus d'examen des plaintes prévu à l'article 33.

Éducation

Le secteur d'activités de l'Éducation est chargé de promouvoir la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières nations, par l'éducation du public, l'élaboration de programmes de formation pour les administrateurs de l'imposition foncière des Premières nations, et l'élaboration d'outils administratifs pour aider ces dernières.

Gazette

Le secteur d'activités de la Gazette gère la publication et la distribution de la *Gazette des premières Nations* en collaboration avec le Native Law Centre. Ce secteur d'activités publie des textes législatifs, des règlements administratifs et des modèles de textes législatifs des Premières nations en vertu de la LGF et de l'article 83.

Information sectorielle (suite)

Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et Réglementation

Le secteur d'activités de l'Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et de la Réglementation examine les textes législatifs pour garantir leur conformité avec la LGF et le cadre réglementaire connexe, et offre des services de soutien aux Premières nations à l'égard du processus d'élaboration des textes législatifs. Ce secteur d'activités élabore également des modèles de textes législatifs en vertu de la LGF et des modèles de règlements administratifs en vertu de l'article 83 de la Loi sur les Indiens. De plus, il réalise un travail d'examen et assure la liaison avec le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) à l'égard de l'approbation des règlements administratifs en vertu de l'article 83, et tient à jour un registre des règlements administratifs en vertu de l'article 83 et des textes législatifs en vertu de la LGF.

Élaboration des politiques

Le secteur d'activités de l'Élaboration des politiques est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des normes afin de soutenir des pratiques de gestion permettant de renforcer la confiance et la certitude des Premières nations, des contribuables et des investisseurs quant à l'intégrité des régimes de recettes locales des Premières nations et de leurs régimes d'imposition foncière en vertu de l'article 83.

Initiative du droit de propriété des Premières nations

Cette initiative a pour objectif de permettre aux Premières nations d'obtenir un droit de propriété inaliénable et une compétence réelle à l'égard de leurs terres. Tout au long de l'exercice 2012-2013, la Commission a poursuivi ses consultations sur cette initiative auprès des dirigeants des Premières nations intéressées, de détenteurs de certificat de possession et d'autres intervenants.

1. Nature des activités

La CFPN est une institution nationale à gouvernance partagée, et a son siège social à Kamloops, en Colombie-Britannique et un bureau à Ottawa. Sa mission est d'aider les gouvernements autochtones à établir et à maintenir des régimes d'imposition foncière à la fois équitables et efficaces, et de faire en sorte que les communautés autochtones et les contribuables puissent tirer le plus grand profit possible de ces régimes. La CFPN a été établie en vertu de la **Loi sur la gestion financière des premières nations**.

2. Trésorerie

Trésorerie est détenue à une banque à charte canadienne et rapporte de l'intérêt au taux courant actuel pour les comptes d'entreprise. La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) assure ces dépôts jusqu'à un total de 100 000 \$ par résident canadien.

3. Débiteurs

	(montants en dollars)	
	2013	2012
Compte débiteur des remboursements de la taxe de vente harmonisée	56 832	107 450
Autre	191	-
	57 023	107 450

4. Contrats payables

L'organisation a commencé ses activités et a engagé des fonds par contrat pour un certain nombre de projets qui étaient en cours à la clôture de l'exercice.

5. Immobilisations corporelles

(montants en dollars)	2013			2012		
	Améliorations locatives	Équipement	Total	Améliorations locatives	Équipement	Total
Coût, début de l'exercice	355 203	1 317 135	1 672 338	355 203	1 208 888	1 564 091
Acquisitions	52 885	215 261	268 146	-	108 247	108 247
Cessions	(168 299)	(7 236)	(175 535)	-	-	-
Coût, fin de l'exercice	239 789	1 525 160	1 764 949	355 203	1 317 135	1 672 338
Amortissement accumulé, début de l'exercice	334 318	1 174 074	1 508 392	263 277	967 059	1 230 336
Amortissement accumulé des immobilisations cédées	(168 299)	(7 236)	(175 535)	-	-	-
Amortissement	31 463	178 731	210 194	71 041	207 015	278 056
Amortissement accumulé, fin de l'exercice	197 482	1 345 569	1 543 051	334 318	1 174 074	1 508 392
Valeur comptable nette, fin de l'exercice	42 307	179 591	221 898	20 885	143 061	163 946

6. Dépendance économique

La CFPN reçoit la quasi-totalité de ses revenus aux termes d'une entente de financement avec le gouvernement du Canada. En plus du financement de base de 5 865 338 \$ (2012 : 5 879 309 \$), des contributions du gouvernement et d'autres sources sont nécessaires pour que la CFPN puisse entreprendre certaines initiatives particulières de recherche et d'élaboration de politiques.

7. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, la CFPN détient divers instruments financiers comprenant des montants en espèces, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs. Compte tenu de la nature de ces instruments et de ses activités, la CFPN est exposée à des risques de crédit.

8. Engagements

La CFPN a conclu un contrat de location-exploitation pour son bureau d'Ottawa. Le loyer mensuel est de 6 466 \$, plus les taxes en vigueur, en vertu d'un bail expirant en mars 2018.

La CFPN a conclu un contrat de location-exploitation pour son bureau de Kamloops, C.-B. Le loyer mensuel est de 4 482 \$, plus les taxes en vigueur, en vertu d'un bail expirant en mars 2015.

La CFPN a conclu divers contrats de location-exploitation pour l'équipement utilisé dans ses bureaux. La fourchette des montants de ces baux s'étend de 370 à 2 700 \$ par mois, plus les taxes en vigueur. Les dates d'expiration des baux s'échelonnent de mai 2013 à octobre 2016.

Les paiements de location minimaux pour les cinq prochaines années sont les suivants :

(montants en dollars)	
2014	146 756
2015	133 951
2016	78 262
2017	77 588
2018	77 588
	<u>514 145</u>

9. Excédent cumulé

La Commission répartit son excédent cumulé entre les catégories suivantes :

(montants en dollars)		
	2013	2012
Investissement dans des immobilisations corporelles	221 898	163 946
Fonds de fonctionnement	270 859	328 811
	492 757	492 757

L'investissement dans les immobilisations corporelles représente les montants déjà dépensés et investis dans l'équipement et les améliorations locatives.

La CFPN a élaboré une politique de prestations futures pour les employés semblable aux politiques du gouvernement fédéral. Cette politique de prestations a été mise au point en 2011-2012, et des prestations accumulées de 446 115 \$ (2011 : 429 619 \$) sont comprises dans les comptes créditeurs. Le montant cumulé est basé sur un rapport d'évaluation actuarielle datée du 29 février 2012.

10. Relevés de dépenses par catégorie

(montants en dollars)		
	2013	2012
Amortissement	210 194	278 056
Biens et services de fonctionnement	5 304 750	4 067 950
Salaires et honoraires	2 288 468	2 508 497
	7 803 412	6 854 503

11. Information sectorielle

Pour l'exercice clos au 31 mars 2013	Services de la Commission	Communications	Services intégrés	Gestion des différends	Éducation	Gazette	Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et réglementation	Élaboration des politiques	Initiative du DPPN	Total pour 2013
Gouvernement du Canada	862 331	743 471	1 233 535	111 557	511 321	187 795	1 389 850	825 478	1 899 072	7 764 410
Intérêts	-	-	22 685	-	-	-	-	-	-	22 685
Autres revenus	-	-	6 141	-	-	10 176	-	-	-	16 317
Dépenses	862 331	743 471	1 262 361	111 557	511 321	197 971	1 389 850	825 478	1 899 072	7 803 412
Salaires et honoraires	557 382	245 043	436 889	55 403	104 932	-	591 322	297 497	-	2 288 468
Biens et services	244 808	505 540	570 598	153 629	381 699	198 161	803 724	547 519	1 899 072	5 304 750
Amortissement	20 420	10 714	140 109	-	24 795	-	8 511	5 645	-	210 194
	822 610	761 297	1 147 596	209 032	511 426	198 161	1 403 557	850 661	1 899 072	7 803 412
Excédent net (déficit)	39 721	(17 826)	114 765	(97 475)	(105)	(190)	(13 707)	(25 183)	-	-
Pour l'exercice clos au 31 mars 2012	Services de la Commission	Communications	Services intégrés	Gestion des différends	Éducation	Gazette	Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et réglementation	Élaboration des politiques	Initiative du DPPN	Total pour 2012
Gouvernement du Canada	853 454	691 714	1 226 875	157 095	540 671	202 210	1 295 484	836 806	923 448	6 727 757
Intérêts	-	-	7 779	-	-	241	-	-	-	8 020
Autres revenus	-	5	-	-	-	12 216	-	-	-	12 221
Dépenses	853 454	691 719	1 234 654	157 095	540 671	214 667	1 295 484	836 806	923 448	6 747 998
Salaires et honoraires	632 104	222 489	487 387	64 970	99 063	-	656 135	346 349	-	2 508 497
Biens et services	218 208	524 991	579 296	91 181	396 660	189 773	681 731	462 662	923 448	4 067 950
Amortissement	20 388	13 892	164 435	-	50 918	6 894	15 058	6 471	-	278 056
	870 700	761 372	1 231 118	156 151	546 641	196 667	1 352 924	815 482	923 448	6 854 503
Excédent net (déficit)	(17 246)	(69 653)	3 536	944	(5 970)	18 000	(57 440)	21 234	-	(106 505)

Aux commissaires de la Commission de la fiscalité des premières nations

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission de la fiscalité des premières nations, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, et l'état des résultats, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie à l'exercice terminé, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives et nous avons produit notre rapport à cet égard le 26 juin 2013. L'information financière supplémentaire qui suit est présentée aux fins d'analyse complémentaire et ne constitue pas un élément obligatoire des états financiers. Cette information est la responsabilité de la direction et provient de la comptabilité sous-jacente et des autres registres utilisés pour préparer les états financiers.

L'information supplémentaire est assujettie aux procédures d'audits appliqués à l'audit des états financiers et à certaines procédures additionnelles, y compris la comparaison et le rapprochement de cette information supplémentaire avec la comptabilité sous-jacente et les autres registres utilisés pour préparer les états financiers, ou les états financiers eux-mêmes.

« *BDO Canada LLP* »

Comptables agréés

Kamloops, Colombie-Britannique

Le 26 juin 2013

Annexe 1 – Plan directeur

Exercice clos le 31 mars	Budget	2013	2012
Revenu			(montants en dollars)
Gouvernement du Canada	5 865 338	5 865 338	5 879 309
Intérêts et autres revenus	3 000	39 002	20 241
	<u>5 868 338</u>	<u>5 904 340</u>	<u>5 899 550</u>
Dépenses			
Services de la Commission	862 331	822 611	870 700
Communications	743 471	761 297	761 372
Services intégrés	1 236 535	1 147 596	1 231 118
Gestion des différends	111 557	209 032	156 151
Éducation	511 321	511 426	546 641
<i>Gazette</i>	187 795	198 161	196 667
Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et Réglementation	1 389 850	1 403 557	1 352 924
Élaboration des politiques	825 478	850 660	815 482
Initiatives spéciales - Revue de la législation	-	-	75 000
	<u>5 868 338</u>	<u>5 904 340</u>	<u>6 006 055</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	-	-	(106 505)
Transfert à la réserve des prestations futures des employés	-	-	106 505
	-	-	-

**Annexe 2 – Élaboration de la législation et communication avec
les communautés promotrices pour la LDPPN - Modification no 1**

Exercice clos le 31 mars	Budget	2013	2012
Revenus			(montants en dollars)
Gouvernement of Canada	900 018	900 018	-
Dépenses			
Élaboration de la législation	900 018	900 018	-
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	-	-	-

**Annexe 3 – Élaboration de la législation et communication avec
les communautés promotrices pour la LDPPN - Modification no 2**

Exercice clos le 31 mars	Budget	2013	2012
Revenu			(montants en dollars)
Gouvernement du Canada	999 054	999 054	-
Dépenses			
Élaboration de la législation	999 054	999 054	-
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	-	-	-

Annexe 4 – Vers un cadre de politique pour la législation proposée dans le cadre de l'Initiative du droit de propriété des Premières nations

Exercice clos le 31 mars	Budget	2013	2012
Revenus		(montants en dollars)	
Gouvernement du Canada	-	-	298 728
Dépenses			
Cadre de politique	-	-	298 728
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	-	-	-

Annexe 5 – Élaboration du cadre législatif et mise en œuvre de la préparation des communautés promotrices dans le cadre de l'Initiative du droit de propriété des Premières nations

Exercice clos le 31 mars	Budget	2013	2012
Revenu		(montants en dollars)	
Gouvernement du Canada	-	-	549 720
Dépenses			
Cadre législatif	-	-	549 720
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	-	-	-

Contactez-nous



Siege social

321 - 345 Chief Alex Thomas Way
Kamloops, C.-B.
V2H 1H1

Téléphone 250-828-9857

Télécopieur 250-828-9858

Bureau de la région de la capitale

202 - 190 rue de O'Connor
Ottawa, ON
K2P 2R3

Téléphone 613-789-5000

Télécopieur 613-789-5008

www.fntc.ca

mail@fntc.ca

Numéro sans frais 1-855-682-3682

Références photographiques :

Page 4: Peter Olsen Photography

Page 6: Peter Olsen Photography

Page 10: Peter Olsen Photography

Page 14: Fred Cattroll Photography

